

# Solution Multirisque Voyages

*L'assurance pour les billets de transport, forfaits, hébergements*

## Conditions de souscription

- ❖ **Durée du contrat :**
  - **Formule temporaire** : contrat temporaire allant jusqu'à 3 mois.
  - **Formule annuelle** : contrat annuel à tacite reconduction.
- ❖ **Nature du déplacement** : à titre privé(maximum 3 mois consécutifs par voyage pour la Formule annuelle).
- ❖ **Souscripteur** : un particulier
- ❖ **Bénéficiaire :**
  - **Formule temporaire** : les personnes ayant leur résidence en France (y compris Réunion, Martinique, La Guadeloupe, Mayotte, Saint –Barthélémy et la Guyane), dans les pays de l'Union Européenne ou en Suisse.
  - **Formule annuelle** : les personnes ayant leur résidence (y compris la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, Mayotte, Saint Barthélémy et la Guyane).
- ❖ **Zone de couverture** : monde entier.
- ❖ **Délai de souscription :**
  - Formule temporaire : le jour même de la réservation du voyage ou avant le début du barème des frais d'annulation (et dans tous les cas, au plus tard le jour du paiement du premier acompte du voyage).
  - Formule annuelle : avant le début du barème des frais d'annulation du premier voyage à assurer.

### Les garanties en bref

- Annulation Optimum
- Assistance au voyageur
- Frais médicaux et d'hospitalisation
- Retard d'avion ou de train
- Dommages aux bagages
- RC vie privée à l'étranger
- Interruption de séjour
- Garantie voyage différé

# Les Garanties

## ANNULATION OPTIMUM

Remboursement des frais d'annulation en cas de : .....6 500€  
.....32 000€

- maladie, accident ou décès d'un membre de la famille de l'assuré ou d'une personne l'accompagnant (y compris rechute ou aggravation d'un état antérieur)
- dommages graves à l'habitation, aux locaux professionnels ou un véhicule de l'assuré
- accident ou panne du moyen de transport de l'assuré.
- convocation l'examen de rattrapage universitaire
- licenciement économique, obtention d'un emploi
- contre-indication ou suites de vaccination,  
*Franchise : 30€ par personne*
- émeute, attentat, acte de terrorisme ou catastrophe naturelle à l'étranger
- Survenance d'un autre événement aléatoire  
*Franchise : 20 % du montant des frais d'annulation (150€ par personne)*

## ASSISTANCE DU VOYAGEUR

### ASSISTANCE ACCIDENT, MALADIE ET IMPREU

Rapatriement médical.....Sans limitation

#### Hospitalisation sur place :

prise en charge d'un billet aller/retour

pour un membre de la famille de l'assuré.....Sans limitation

• remboursement des frais hôteliers.....50€ par jour jusqu'au rapatriement (maxi 7 jours)

#### Frais supplémentaires sur place :

• d'hébergement.....50€ par jour (maxi 7 jours)

• de transport.....Sans limitation

Frais de recherche et /ou de secours.....illimités en France / 15 000€ à l'étranger

Envoi de médicaments sur place.....Frais d'envoi

Soutien psychologique.....2 entretiens tél par personne

Assistance retour anticipé.....Sans limitation

#### Assistance « imprévu »

• avance de fonds à l'étranger.....1 500€ par personne

• organisation du retour ou de la poursuite du voyage de l'assuré.....Les frais restent à la charge de l'assuré

#### Assistance complémentaire aux personnes :

• garde malade, aide-ménagère, garde des enfants au domicile de l'assuré.....20h maxi

• soutien pédagogique.....15h par semaine (maxi 1 mois)

• garde des animaux domestiques.....10 jours maxi

### ASSISTANCE JURIDIQUE

Remboursement des honoraires d'avocat.....3 000€ par personne

Avance sur cautionnement pénal.....30 000 € par personne

### ASSISTANCE DECES

Rapatriement du corps.....Sans limitation

Frais funéraires.....2 300€ par personne

## FRAIS MEDICAUX ET D'HOSPITALISATION D'URGENCE A L'ETRANGER

Frais d'urgence restant à la charge de l'assuré ..... (hors frais dentaire)	150 000€ par personne
Frais dentaires d'urgence .....	300€ par personne
<i>Franchise : 30€ par sinistre</i>	

## RETARD D'AVION OU DE TRAIN

Remboursement des frais de repas, de rafraichissement, de transfert et de la première nuit d'hôtel.....	100€ par personne
<i>Seuil d'intervention : 6h de retard pour les avions</i>	400€ par évènement
<i>3h de retard pour les trains</i>	

## DOMMAGES AUX BAGAGES

Disparition, détérioration des bagages personnel.....	1 200€ par personne
Vol des objets de valeur.....	600€ par personne
<i>Franchise : 30€ par personne et par sinistre</i>	
Remboursement des biens de première nécessité si retard dans la livraison des bagages.....	300€ par personne

## RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVE A L'ETRANGER

Dommages corporels.....	4 500 000€ par sinistre
Dommages matériels.....	45 000€ par sinistre
<i>Franchise : 75€ par sinistre</i>	

## INTERRUPTION DE SEJOUR

Remboursement des jours de voyage non utilisés	
En cas de rapatriement médical ou de retour anticipé.....	6 500€ par personne
	32 000€ par évènement

## GARANTIE VOYAGE DIFFERE

En cas d'impossibilité de départ et /ou de retour à la date prévue en raison d'un évènement aléatoire, y compris en cas de force majeure :

- remboursement des frais d'annulation
- remboursement des frais de report du voyage
- remboursement des prestations terrestres vendues en complément d'un transport par le voyageur
- remboursement des frais supplémentaires de transport en cas de correspondances manquées
- participation aux frais supplémentaires de prolongation du séjour (hébergement, biens de première nécessité, etc.)
- organisation et prise en charge des frais de réacheminement jusqu'à la destination finale prévue

## GARANTIE NEIGE

### DOMMAGES AU MATERIEL DE SPORT

Remboursement de la location d'un matériel de remplacement en cas de bris accidentel du matériel de sport.....	300€ par personne
--	-------------------

### RESPONSABILITE CIVILE SPORT

Dommages corporels.....	150 000€ par sinistre
Dommages matériels.....	45 000€ par sinistre
<i>Franchise : 150€ par sinistre</i>	

### INTERRUPTION D'ACTIVITE

Remboursement des jours d'activité non utilisés en cas de :

- rapatriement médical.....
  - retour anticipé.....
  - incapacité empêchant la pratique de l'activité
  - défaut ou excès d'enneigement
  - Évènement climatique exceptionnel
- |       |                   |
|-------|-------------------|
| ..... | 500€ par personne |
| ..... | 65€ par famille   |

# Solution Annulation

*L'assurance pour les billets de transport, forfaits, hébergements...*

## Conditions de souscription

- ❖ **Durée du contrat :**
  - **Formule temporaire :** contrat temporaire allant jusqu'à 4 mois.
- ❖ **Nature de la prestation:** voyage, location, transport, billetterie...
- ❖ **Souscripteur :** un particulier
- ❖ **Bénéficiaire :**
  - **Formule temporaire :** les personnes ayant leur résidence en France (y compris Réunion, Martinique, La Guadeloupe, Mayotte, Saint –Barthélémy et la Guyane), dans les pays de l'Union Européenne ou en Suisse.
  - **Formule annuelle :** les personnes ayant leur résidence (y compris la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, Mayotte, Saint Barthélémy et la Guyane).
- ❖ **Zone de couverture :** monde entier.
- ❖ **Délai de souscription :**
  - Le jour même de la réservation de la prestation ou avant le début du barème des frais d'annulation (et dans tous les cas, au plus tard le jour du paiement du premier acompte s'il s'agit d'un voyage).

## Tarif

- ❖ **2,50 % du prix de la prestation**
    - Prime minimale :** 2,25€ par personne  
11,25€ par hébergement
- Les tarifs sont TTC net de commission

Vous avez réservé une prestation datée du type : voyage, billetterie, hébergement, transport, coffret, cadeau...

Mondial Assistance vous propose la Solution Annulation qui vous permettra d'être remboursé si vous vous trouvez dans l'impossibilité de profiter de la prestation Réservée.

# Les Garanties

## ANNULATION

Remboursement des frais d'annulation en cas de .....6 500€ par personne  
32 000€ par évènement

- Maladie, accident ou décès d'un membre de la famille de l'assuré ou d'une personne l'accompagnant (y compris rechute ou aggravation d'un état antérieur).
- Dommage graves à l'habitation de l'assuré aux locaux professionnels ou au véhicule accident ou panne du moyen de transport.
- Convocation pour une greffe d'organe, devant un tribunal, à un examen de rattrapage universitaire ou pour une adoption d'enfant.
- Licenciement économique, obtention d'un emploi, mutation professionnelle
- Contre-indication ou suite de vaccination
- Refus de visa touristique  
*Franchise : 30€ par personne*
- Modification des congés par l'employeur
- Vol des papiers d'identité  
*Franchise : 10% du montant des frais d'annulations (minimum 5€ et maximum 45€)*

# Solution Assistance

*L'assurance pour les voyages seul, en famille ou entre amis...*

## Conditions de souscription

- ❖ **Durée du contrat** : formule temporaire allant jusqu'à 3mois.
- ❖ **Nature du déplacement** : à titre privé.
- ❖ **Souscripteur** : un particulier
- ❖ **Bénéficiaire** : les personnes ayant eu leur résidence en France (y compris la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, Mayotte, Saint Barthélemy et la Guyane, dans un pays de l'Union Européenne ou en Suisse.
- ❖ **Zone de couverture** : monde entier.
- ❖ **Délai de souscription** : Avant le départ à condition de ne pas encore avoir pris le moyen de transport pour se rendre sur le lieu de séjour.

## Les garanties en bref

- Assistance au voyageur
- Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger
- Dommages aux bagages

# Les Garanties

## ASSISTANCE AU VOYAGEUR

### ASSISTANCE ACCIDENT, MALADIE ET IMPREVU

**Rapatriement médical**.....Sans limitation

#### Hospitalisation sur place :

- prise en charge d'un billet aller/retour pour un membre de la famille de l'assuré.....Sans limitation
- remboursement des frais hôteliers.....50€ par jour jusqu'au rapatriement (maxi 7 jours)

#### Frais supplémentaires sur place :

- d'hébergement.....50€ par jour (maxi 7 jours)
- de transport.....Sans limitation

#### Frais de recherche et /ou de secours :

- frais de recherche.....1 500€ par personne
- frais de secours.....1 500€ par personne

Envoi de médicaments sur place.....Frais d'envoi

#### Mise à disposition d'un chauffeur

Pour le retour de la voiture assuré.....Frais de voyage et de salaire du chauffeur

Soutien psychologique.....2 entretiens tél par personne

Assistance retour anticipé.....Sans l'imitation

#### Assistance « imprévu »

- communication avec la famille de l'assuré.....Sans l'imitation
- réservation d'une chambre d'hôtel, voiture de location ou billet d'avion.....Les frais restent à charge
- avance de fonds à l'étranger.....1 500€ par personne

#### OU

- organisation du retour ou de la poursuite du voyage.....Les frais restent à charge

#### Assistance complémentaire aux personnes :

- garde malade, aide-ménagère, garde des enfants au domicile de l'assuré.....20h maxi
- soutien pédagogique.....15h par semaine (maxi 1 mois)
- garde des animaux domestiques.....10 jours maxi

### ASSISTANCE JURIDIQUE

Remboursement des honoraires d'avocat.....3 000€ par personne

Avance sur cautionnement pénal.....30 000€ par personne

### ASSISTANCE DECES

Rapatriement du corps.....Sans limitation

Frais funéraires.....2 300€ par personne

## FRAIS MEDICAUX ET D'HOSPITALISATION D'URGENCE A L'ETRANGER

Frais d'urgence restant à la charge de l'assuré (hors frais dentaire) .....150 000€ par personne

Frais dentaires Frais dentaires d'urgence.....300€ par personne

Franchise : 30€ par sinistre